Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092520-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Centre Intercommunal d'Action Sociale – Quimper Bretagne Occidentale

CIAS QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE KEMPER BREIZH IZEL

Séance du conseil d'administration du 25 septembre 2026
Convoquée le 21 septembre 2026
À l'EHPAD Coat Kerhuel, Ergué-Gabéric

Séance présidée par Madame Marie Laure Le Meur

Nombre de membres en exercice : 21

Présents :

Madame **Marie-Laure LE MEUR**, vice-présidente
Monsieur **Paul BOEDEC**, administrateur
Madame **Liliane BOURHIS,** administratrice
Madame **Sophie BRONNEC**, administratrice
Monsieur **Alain CERVANTES**, administrateur
Madame **Ghislaine KERGOAT**, administratrice
Monsieur **Christian LASTENNET**, administrateur
Monsieur **Jean LE BARS**, administrateur
Monsieur **Bernard LE MAO,** administrateur
Madame **Diane LEVESQUE**, administratrice
Monsieur **Jean-Hubert PETILLON,** administrateur
Madame **Annick PHILIPPE**, administratrice
Madame **Véronique PLOUHINEC**, administratrice
Monsieur **Daniel PYATZOOK**, administrateur
Monsieur **Matthieu STERVINOU**, administrateur
Madame **Valérie ZARADER**, administratrice

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur **André MARGOT**, administrateur donne procuration à Madame **Marie-Laure LE MEUR**, vice-présidente

Absents et excusés :

Madame **Isabelle ASSIH**, présidente
Madame **Maud JAN**, administratrice
Monsieur **Raymond MESSAGER**, administrateur
Monsieur **Patrick TROALE**, administrateur

Secrétaire de séance : Madame Aurore DURDON

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092520-DE

Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Quimper Bretagne Occidentale

---

Séance du 25 septembre 2026

N° 2026.09.25.20

Contrat portant sur les conditions d'intervention d'un masseur kinésithérapeute en EHPAD - EHPAD Coat Kerhuel

---

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le contrat d'intervention du masseur kinésithérapeute et d'autoriser Madame la vice- présidente à signer le contrat.

***

Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des résidents et de l'optimisation des soins de rééducation, il est proposé d'établir un contrat avec un kinésithérapeute libéral pour maximiser l'offre de soins existante au sein de l'EHPAD Coat Kerhuel, et ce conformément à l'article L. 314-12 du Code de l'action sociale et des familles.

Cette collaboration permet de :

- Renforcer l'accès aux soins de kinésithérapie pour les résidents, notamment ceux nécessitant des séances individuelles ou spécialisées (rééducation post-opératoire, maintien de la mobilité, etc.),
- Améliorer la qualité de vie des résidents : accès à une prise en charge personnalisée et régulière,
- Réduire des hospitalisations évitables : prévention des complications liées à l'immobilité (escarres, perte d'autonomie).

Le contrat a pour objet de définir les modalités d'intervention du praticien au sein de l'Établissement, afin de dispenser des soins de masso-kinésithérapie aux résidents qui en ont la prescription médicale et qui ont fait le choix de faire appel à ses services, dans le respect du libre choix du patient.

La signature du contrat renforce la collaboration avec le praticien libéral. Il n'engage pas de frais pour l'établissement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092520-DE

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat avec le kinésithérapeute libéral et d'autoriser Madame la vice-présidente à le signer.

À Quimper, le 28 septembre 2026

Secrétaire de séance	La vice -présidente
Aurore DURDON Directrice du CIAS	Marie-Laure LE MEUR QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CIAS KEMPER BREIZH IZEL